



affilié à la  
Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale

# Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 67

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Dépôt légal 9 décembre 2015 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 18<sup>ème</sup> année Publication n° 157

## La réforme à coups de schlague ?

ÉDITORIAL

L'intersyndicale nationale, incluant le *SIES* (notre syndicat national), a formulé depuis la rentrée scolaire deux demandes d'audience auprès de la ministre (16 septembre et 5 octobre). La ministre refuse de recevoir les représentants des syndicats d'une intersyndicale nationale qui représente plus de 80 % de la profession et - énième preuve de son mépris pour les personnels - ne prend même plus la peine de leur répondre personnellement. Voici un extrait du courrier que le cabinet de la ministre a adressé, le 16 octobre soit 6 jours après la manifestation nationale contre la réforme du collège, aux Secrétaires généraux des syndicats de l'intersyndicale nationale : « Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux, vous avez sollicité une audience auprès de Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'évoquer la réforme du collège. Malheureusement, les contraintes de son agenda ne lui permettent pas de vous recevoir personnellement. » Pourtant l'agenda de la ministre ne semble pas si chargé, sauf si on considère que son - très chargé - agenda médiatique prime sur son travail de ministre, le respect du dialogue social et des professeurs.

Grèves majoritaires, pétitions, prises de position d'associations de spécialistes, de l'Académie française, de l'Académie des sciences, manifestation nationale à Paris le samedi 10 octobre ... Rien n'y fait. La ministre nous méprise !

Le ministère ouvre - enfin - des discussions sur le bilan de la réforme du lycée du ministre Luc Chatel, mais sans aucune intention de remettre en cause l'idéologie qui a présidé à sa réforme. Cela n'est pas surprenant, puisque c'est le même dogme qui a présidé à la réforme du collège Vallaud-Belkacem : interdisciplinarité imposée, diminution du contenu disciplinaire, abaissement des exigences, attaques féroces contre certaines disciplines, notamment les langues anciennes.

Pour imposer la réforme de la ministre, notre administration est visiblement prête à tout sacrifier : l'intérêt des élèves, le travail et la carrière des professeurs. Ainsi, elle n'a eu aucun scrupule vis à vis du sport scolaire et des professeurs d'EPS à annuler (décision prise bien avant les attentats) le cross académique du 18 novembre. Elle demande aux IA-IPR et aux IEN de se faire les VPR de la ministre dans les collèges, au détriment de leur mission de conseil envers les professeurs et des inspections, dont nous savons qu'elles seront extrêmement rares cette année, à l'exception des inspections statutaires pour la titularisation. La carrière des professeurs qui subissent le préjudice d'un retard d'inspection pour leur avancement d'échelon ou leur promotion à la hors classe importe peu à notre ministre.

### La propagande ministérielle ne passera pas par nous !

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le recteur avait décidé d'organiser une journée de formation le mercredi 25 novembre (matin et après midi). Les retours des établissements font apparaître un nouveau rejet majoritaire de cette réforme de la part des professeurs. L'opération de boycott lancée par le *SIAES - SIES / FAEN* et les autres organisations de l'intersyndicale est une réussite. Le rejet de la réforme et des formations a pris des formes diverses selon le contexte et le rapport de force local. Dans certains établissements la grève était quasi totale ou majoritaire. Dans d'autres établissements, la résistance active a été conduite avec succès (prises de parole ; déclaration lue avant de quitter la salle de réunion ; refus d'assister à la formation, mais présence dans l'établissement pour réaliser notre véritable travail de professeur ; participation à la formation en posant les questions qui dérangent l'administration et qui mettent en lumière les incohérences et aberrations de cette réforme et le caractère mensonger de la communication ministérielle etc...). Enfin dans d'autres établissements, une résistance passive a été mise en œuvre (refus de faire des propositions d'EPI, de rendre des productions qui seraient utilisées dans le cadre de la réforme etc...).

Le *SIAES - SIES / FAEN* félicite les collègues qui ont participé à cette opération de défense de l'Ecole Républicaine et du métier de professeur.

Là où la formation s'est plus ou moins déroulée, les professeurs qui n'avaient pas encore pris connaissance de toutes les informations ont pu découvrir l'horreur de cette réforme et ses réelles conséquences : diminution de l'instruction des élèves, poursuite de la dénaturation des missions des professeurs, renoncement à la transmission du Savoir, diminution des horaires disciplinaires, suppressions de postes, créations de compléments de service etc... Au final, la formation que l'administration tente d'imposer aux personnels contribue à grossir les rangs des opposants à la réforme.

Certains personnels de direction ont proféré des menaces absolument scandaleuses en direction des professeurs et n'ont pas respecté leurs opinions syndicales. Menaces sur les futurs emplois du temps (grand classique des mesures de rétorsion), menaces de supprimer les sorties scolaires, menaces de déclarer grévistes les professeurs, pourtant présents, qui refusaient de collaborer à la mise en œuvre des EPI. Des incidents beaucoup plus graves nous ont été signalés.

**A défaut de convaincre, certains cherchent à contraindre. Tout cela ne fait que renforcer notre détermination à nous opposer à la caporalisation et l'encasernement des professeurs et à défendre leur liberté pédagogique individuelle. Le *SIAES - SIES / FAEN* dénonce ces comportements intolérables, saisira le Recteur et soutiendra les personnels victimes de tentatives d'intimidation.**

Enfin, le *SIAES - SIES / FAEN* ne renonce pas et n'abandonne pas les collègues. Tenter de façon conjoncturelle de limiter les dégâts en conseil d'administration, instance où les professeurs sont d'ailleurs minoritaires par rapport aux autres élus (parents, élèves, direction), ne répond pas à la problématique nationale. Pour que la réforme ne soit mise en œuvre dans aucun établissement, ce sont les textes relatifs à cette réforme qui doivent être abrogés. Amplifions la contestation et la résistance jusqu'à l'abrogation des textes relatifs à cette réforme.

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du *SIAES - FAEN*



# Attentats de Paris et de Saint-Denis. La France en deuil.

Communiqué du Bureau du *SIAES* et du *SIES* - 14 novembre 2015

Le *SIES* - **FAEN** (national) et le *SIAES* - **FAEN** (Aix-Marseille) adressent leurs sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes des atroces attentats qui se sont déroulés à Paris et à Saint-Denis.

Nos pensées vont également aux blessé(e)s et aux personnes traumatisées par les scènes de guerre et d'horreur auxquelles elles ont assisté.

Nous rendons hommage aux forces de sécurité, à l'armée et aux secours pour leur courage et leur remarquable mobilisation.

Dans la lignée des attentats des années 2010 - 2015 et de ceux de janvier 2015 contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher, la barbarie s'est une fois de plus attaquée à notre civilisation, à la République et à ses valeurs : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Face à cette ignominie, aucune concession ne doit être faite.

Nos valeurs doivent être défendues avec détermination.

L'unité, la solidarité et la résistance s'imposent pour faire face à la guerre qui nous est déclarée.

Professeurs, CPE et personnels de vie scolaire seront encore une fois en première ligne dès lundi pour répondre aux inquiétudes des élèves et représenter la République, parfois dans un contexte hostile.

L'administration se doit de les soutenir.

L'instruction, l'éducation et la laïcité constituent des remparts contre l'obscurantisme et le fanatisme.

L'Ecole, qui est un des piliers de la République, doit donc, dans l'intérêt de tous, pouvoir assurer pleinement son rôle et les professeurs leur mission de transmission des savoirs et savoir-faire.

## **Conservation des notes égales ou supérieures à 10 en cas d'échec au baccalauréat.**

### **Le ministère promeut le baccalauréat à la carte et son obtention sur la durée.**

Le décret n° 2015-1351 publié au Bulletin Officiel n° 40 du 29/10/2015 s'inscrit dans la longue liste des décisions politiques visant à retirer progressivement au diplôme du baccalauréat sa valeur. Est-ce pour mieux proposer ensuite le remplacement des épreuves terminales par du contrôle continu, puis la suppression totale du baccalauréat ? Certains en rêvent depuis longtemps.

Les candidats au baccalauréat général et au baccalauréat technologique **pourront désormais conserver, après un échec à l'examen, sur leur demande et pour chacune des épreuves du premier groupe, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 qu'ils ont obtenues à ces épreuves** (dans la même série). **Ils ne subiront alors que les autres épreuves.** Le renoncement à un bénéfice de notes lors d'une session est définitif et seules les notes obtenues ultérieurement sont prises en compte pour l'attribution du diplôme. Pour ces candidats, **à chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves nouvellement subies.**

#### **Le nivellement par le bas se poursuit !**

Ce décret entre en vigueur pour la session 2016 et place les professeurs face à de nouvelles problématiques. Devront-ils assurer la cohabitation durant leurs cours d'élèves qui présentent le baccalauréat pour la première fois et d'élèves ayant échoué à l'examen, mais qui ont obtenu la moyenne dans leur discipline et choisi de conserver la note ?

On imagine toutes les dérives :

- cours à la carte ;
- obtention du baccalauréat sur plusieurs années, discipline par discipline, avec des conséquences désastreuses pour la poursuite des études de l'élève dans l'enseignement supérieur ;
- désintérêt ou manque d'assiduité d'une partie des élèves dans les disciplines où ils ont déjà obtenu la moyenne et pour lesquelles ils ont choisi de conserver la note ;
- élèves ayant obtenu la moyenne dans certaines disciplines et adoptant un comportement perturbateur durant ces enseignements ...

**Une nouvelle fois des décisions absurdes, démagogiques, et contraires aux intérêts des élèves et de la Nation sont prises par le ministère. Et bien évidemment, aucun cadrage réglementaire ne permet pour l'instant aux équipes de professeurs de savoir comment appliquer ces nouveaux textes.**

Si nous étions sarcastiques, nous pourrions relativiser les choses. Peu d'élèves seront concernés puisque notre hiérarchie abaisse le niveau des épreuves au fil des ans, force les correcteurs à augmenter leurs notes, voire modifie leurs notes, afin de distribuer le baccalauréat au plus grand nombre, lui faisant ainsi perdre toute valeur.

Mais nous sommes bien trop attachés à l'Ecole Républicaine et à l'avenir des élèves pour relativiser.

**Programme d'histoire-géographie en terminale S. <http://allegershg-ts.net>**

Signez et faites signer la pétition intersyndicale nationale incluant le *SIES* - **FAEN**



**Manifestation du samedi 10 octobre à Paris.**  
 Plus de 15.000 professeurs venus de toute la France, rejoints par des parents d'élèves et d'autres citoyens, défilent à l'appel de 14 organisations syndicales, dont le **SIAES - SIES / FAEN**, et de nombreuses associations, pour demander l'abrogation de cette réforme du collège.

**Conférence de presse de l'intersyndicale nationale à Paris le 12 novembre.**

Regardez sur notre site internet la vidéo (extraits de la conférence de presse et des déclarations du Secrétaire général du **SIAES - SIES / FAEN**).

[http://www.siaes.com/publications/videos/20151112\\_reforme\\_college.htm](http://www.siaes.com/publications/videos/20151112_reforme_college.htm)

*JB VERNEUIL Secrétaire général du SIAES - SIES*





## DÉTERMINÉ(E)S !

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont participé aux nombreuses actions conduites par le **SIAES - SIES** ces derniers mois. Merci également à celles et ceux qui ont contribué financièrement à l'organisation du déplacement d'une délégation de collègues à Paris pour la manifestation nationale du samedi 10 octobre. Il est toujours possible de faire un don (même symbolique).

La réforme du collège de Najat Vallaud Belkacem n'est pas "hors sol". C'est une **conséquence directe de la Loi Peillon et des décrets Peillon - Hamon**. Rattacher le collège à l'école primaire, créer le bloc bac - 3 / bac + 3 et modifier les statuts et missions des professeurs était la première phase de la mise en place de cette réforme du collège et du **démantèlement de l'École Républicaine**.

Le **SIAES - SIES / FAEN** a combattu dès 2012 la pseudo "refondation" Peillon et demande toujours l'abrogation de la Loi Peillon et des décrets Peillon - Hamon. C'est d'ailleurs une des rares organisations à tenir fermement cette position. La plupart des autres syndicats ayant voté POUR la refondation Peillon (SGEN, SNALC, UNSA) ou s'étant abstenus (FSU).

Consultez la page de notre site internet :

[http://www.siaes.com/refondation\\_peillon.htm](http://www.siaes.com/refondation_peillon.htm)



### **PLP : Contrôle en Cours de Formation et nouvelle indemnité.**

Souviens-toi de février 2009, le baccalauréat professionnel en trois ans était créé. Des jours glorieux étaient annoncés. Des industriels réclamaient ce changement, certaines organisations syndicales s'étaient même laissé convaincre. Le CCF (Contrôle en Cours de Formation) prenait une place de plus en plus forte, seules quelques matières étaient épargnées. Et afin de faire passer cette mutation, une indemnité allait être créée. La formation professionnelle devait prendre un nouvel envol, les lycées des Métiers créés quelques années plus tôt devaient accueillir les élèves du niveau CAP au niveau BTS et les élèves n'étaient pas encore appelés des « *apprenants* ».

Six ans plus tard, quels constats devons-nous faire ? Quelle évaluation pour cette réforme ? Quelques CCF sont supprimés, mais aussi la maigre indemnité qui s'y rattacherait. La charge de travail liée aux CCF est toujours aussi forte, les responsabilités tout autant. Pourtant ce surcroît de travail est assimilé à du bénévolat. « *Travailler toujours plus pour gagner moins* », depuis 2010, ce slogan nous sied un peu trop bien.

A nouveau l'espoir renaît. Il faudrait se réjouir, car une nouvelle indemnité (312,50 euros brut / an) est créée pour ceux qui enseignent au moins 6 heures en première et terminale de Bac Pro ou en CAP. Elle serait de 400 euros l'année suivante. Certains rêvent de voir la voie professionnelle ainsi revalorisée et espèrent s'approcher de la pondération en vigueur en lycée général (1 heure = 1,1 heure).

**La déception est cependant bien réelle. Cette indemnité est inférieure au quart de la première HSA pour un PLP classe normale !** Si nous effectuons 10 heures, nous avons donc le privilège d'avoir l'équivalent d'une pondération de 1,025 à la place de 1,1. Pour un service de 18 heures, cela équivaut à une pondération inférieure à 1,015. C'est particulièrement méprisant dans ce cas. Mais attention, exercer en BMA n'est pas comptabilisé, nous sommes pourtant dans le cas d'un diplôme de niveau IV. Les « *grands experts* » sont encore à l'œuvre, un peu trop malheureusement.

**Le SIAES ne fait pas partie des syndicats qui se réjouissent de cette indemnité et qui font croire aux collègues qu'il s'agit d'une avancée. Le SIAES demande une véritable revalorisation financière et une véritable reconnaissance morale du travail effectué quotidiennement par les PLP.**

*Eric PAOLILLO (responsable PLP, élu au CACFC)*



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille**  
**Syndicat Indépendant - national -  
de l'Enseignement du Second degré**

**Le SIAES et le SIES  
sont affiliés à la  
Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale**



# Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Le **SIAES - SIES** et le **SAGES** sont des syndicats indépendants ; ils ne donnent donc aucune consigne de vote pour ou contre un parti politique ou un candidat. Le **SIAES - SIES** et le **SAGES** respectent les convictions politiques et le vote de chacun.

Ce faux bulletin de vote est donc destiné à celles et ceux qui sont opposé-e-s à la réforme du collège Vallaud-Belkacem et au démantèlement de l'Ecole Républicaine et qui comptaient s'abstenir, ou voter blanc ou nul à ce scrutin au premier et/ou au second tour. Nous leur proposons de faire entendre leur opposition à cette réforme à l'aide de ce document.

# ~~RÉFORME DU COLLÈGE VALLAUD-BELKACEM !~~

## DÉFENSE DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE



*Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille*  
*Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré*  
**Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur**



Nous revendiquons l'abrogation :

- de la loi Peillon d'orientation et de programmation ;
- des décrets Peillon - Hamon ;
- des textes relatifs à la réforme du collège Vallaud-Belkacem.

Nous demandons la reprise des discussions et une véritable refondation de l'Ecole Républicaine afin qu'elle retrouve sa mission d'INSTRUCTION.

L'intersyndicale nationale contre la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem, dont fait partie le **SIES - FAEN**, met à votre disposition une **carte pétition à envoyer au Président de la République**.

**Le courrier adressé au Chef de l'Etat est dispensé d'affranchissement.**



Monsieur le Président,

La réforme du collège prévue pour la rentrée 2016, plus bureaucratique que pédagogique, ne répond pas aux besoins de formation de la jeunesse de ce pays, ne réduira pas l'échec scolaire et mettra profondément en cause l'égalité d'accès aux savoirs et aux qualifications sur le territoire.

Elle est de plus un affront à une profession qui se bat au quotidien pour la réussite des jeunes qui lui sont confiés.

Je vous demande de renoncer à sa mise en place et d'ouvrir sans délai des discussions sur d'autres bases.

Nom, prénom :

Qualité :

Signature :

Monsieur le Président  
de la République

Palais de l'Elysée

55, rue du faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

## EPS et Diplôme National du Brevet.

### Contrôle en cours de formation ou contrôle continu : telle est la question.

2013 était l'année où l'EPS recevait ses lettres de noblesse en intégrant le « club VIP » des matières telles que le français, l'histoire-géographie et les mathématiques. En effet, jusqu'en 2012, c'est la moyenne des notes d'EPS obtenues en 4ème et en 3ème qui comptait, sous forme de contrôle continu, pour l'obtention du DNB. En 2013, s'opérait un grand bouleversement (Bulletin Officiel spécial n° 5 du 19/07/2012 concernant l'évaluation de l'EPS au DNB) et c'est la moyenne de trois Activités Physiques et Sportives qui était prise en compte, avec des protocoles particuliers se rapprochant de plus en plus du Contrôle en Cours de Formation (comme pour l'EPS au baccalauréat).

Au **SIAES**, nous ne pouvions que nous réjouir du message adressé aux professeurs d'EPS. Ce nouveau texte associé au nouveau décret relatif au forfait d'Association Sportive (décret n° 2014-460 relatif à la participation des enseignants d'EPS du second degré aux activités sportives scolaires volontaires des élèves) et à sa note de service (n° 2014-073 du 28/05/2014) donnaient à notre discipline un rang nouveau que chacun d'entre nous revendiquait.

En effet, l'élève doit bénéficier d'enseignements où toutes ses composantes sont développées ; plus encore aujourd'hui où l'on constate que bon nombre d'enfants ne pratiquent pas, ou très peu, d'activités physiques et sportives. Notre discipline, de par sa spécificité, constitue un rempart préventif et éducatif contre la sédentarité, les maladies cardiovasculaires, le surpoids et autres pathologies inhérentes au manque d'activité. Je ne ferai pas ici la démonstration des autres bienfaits sur la santé (physique, psychologique, environnementale) de l'activité physique, dont les professeurs d'EPS sont les ambassadeurs. L'EPS a toute sa place aux côtés des autres disciplines dans le cursus des élèves.

Malgré les difficultés de mise en place des protocoles, de l'évaluation et autres problèmes inhérents à cette nouveauté, les professeurs d'EPS se sont mobilisés pour être à la hauteur (formation, conseils d'enseignement spécifiques aux nouvelles procédures ; protocoles de mise œuvre et d'évaluation ; gestion du GEBEPS et d'une double évaluation des épreuves).

La réforme du collège, si elle était mise en place, s'accompagnerait de nouveaux programmes et relèguerait l'EPS à la place qu'elle avait avant 2013 (évaluation en contrôle continu). Certes, les professeurs d'EPS seraient toujours partie prenante de la formation des élèves pour l'acquisition des compétences et du diplôme. Mais après deux ans, tout notre travail serait abandonné au profit d'une autre organisation, et l'EPS réintégrerait le groupe des disciplines en contrôle continu.

Tantôt à examen, tantôt en contrôle continu ? Elèves, parents d'élèves et professeurs ont besoin de structures stables sur lesquelles s'appuyer. En ce qui concerne l'EPS, tout laisse à penser que le ministère utilise le « tâtonnement et l'expérimentation ». Si nous utilisions cette méthode dans nos cours, cela nous serait très certainement reproché.

Certes, l'EPS ne disparaîtra pas totalement puisqu'elle contribue, comme les autres disciplines, à l'attribution des 400 points pour le contrôle continu. Mais il faut rester vigilant pour que l'enseignement de l'EPS ne soit pas externalisé à moyen terme et dispensé par des intervenants extérieurs (BPJEPS, BE, ...). **Nous souhaitons que l'EPS conserve la place qui lui a été donnée en 2013, dans l'intérêt des élèves et par respect pour l'engagement et le travail des professeurs dans la mise en place des nouvelles procédures.**

Mesdames et Messieurs les ministres, pour le bien des élèves et des professeurs, soyez constructifs ! Cessez de faire des expérimentations à court terme qui déstabilisent élèves, professeurs et parents d'élèves.

*Christophe CORNEILLE (co-responsable EPS) et Marie-Christine GUERRIER (commissaire paritaire EPS)*

### Revalorisation de l'indemnité CPE.

Un arrêté daté du 24 novembre 2015 fixe, à compter du 1 septembre 2015, le taux de l'indemnité forfaitaire allouée aux conseillers principaux d'éducation et aux personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions à **1199,16 euros brut / an** (contre 1104,12 euros brut / an précédemment) et l'aligne ainsi sur l'ISOE part fixe versée aux professeurs.

### Congé de Formation Professionnelle.

Pour 2016-2017 notre académie dispose d'un contingent total de **46 équivalents temps plein** ce qui correspond à **55 CFP d'une durée de 10 mois** (et 2 mois de reliquat). Après des années de diminution drastique, le rectorat reconduit le contingent alloué pour 2014-2015.

Ces **55 congés de 10 mois** (plus reliquat) seront répartis entre les **1207 candidats** répartis dans les groupes suivants :

- **Professeurs agrégés** : 113 candidats
- **Groupe 2** (professeurs certifiés, professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy) : 993 candidats (dont 857 professeurs certifiés, 99 professeurs d'EPS, 23 CPE et 14 CO-Psy)
- **Professeurs de lycée professionnel** : 97 candidats
- **Non titulaires** : 4 candidats

Les adhérents sont informés de leur résultat. De nombreuses informations sont disponibles sur la page de notre site internet consacrée au CFP.

### Avancement d'échelon 2015-2016.

Une seule CAPA (CAPN pour les agrégés) consacrée à l'avancement d'échelon se réunit par année scolaire. Cette CAPA examine l'ensemble des promovables entre le 1 septembre 2015 et le 31 Août 2016. Cet examen sera fait sur la base des notes détenues au 31 Août 2015.

**CAPN Professeurs Agrégés** : du 16 au 18 février 2016

**CAPA Professeurs d'EPS** : 17 décembre 2015

**CAPA Professeurs de Lycée Professionnel** : 11 décembre 2015

Les adhérents seront informés de leur résultat. Des informations exhaustives sont disponibles sur notre site internet.

**CAPA Professeurs Certifiés** : 8 décembre 2015

**CAPA CPE** : 15 décembre 2015

### Temps partiel pour 2016-2017.

Consultez le Bulletin Académique n° 688 du 30 novembre et la page de notre site internet consacrée au temps partiel.

**1<sup>ère</sup> campagne** : demande de temps partiel à déposer **avant le 7 décembre 2015**. (tolérance jusqu'à Noël)

**2<sup>ème</sup> campagne** (uniquement si mutation obtenue au mouvement intra académique) : demande à déposer **avant le 30 juin 2016** auprès du nouvel établissement.

### Mouvement inter académique 2016

Le journal spécial mouvement inter du **SIAES** a été publié le 12 novembre. Il est en téléchargement sur notre site internet avec de nombreuses autres informations.

Les Groupes de Travail consacrés à l'examen des priorités au titre du handicap et à la vérification des vœux et barèmes siègeront le 20 et le 21 janvier 2016 au Rectorat d'Aix en Provence.

Si vous êtes candidat(e), pensez à remplir la **fiche de suivi syndical SIAES** comprenant vos vœux et les éléments de votre barème (joindre la photocopie des justificatifs et du formulaire de confirmation). Cela est indispensable pour permettre aux commissaires paritaires et aux responsables du **SIAES** de faire leur travail de vérification et éventuellement faire corriger votre barème.

**Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)  
[http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes\\_votre\\_carriere.htm](http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm)**

Mademoiselle  Madame  Monsieur

NOM (en majuscules) : .....  
Prénom : .....  
Nom de jeune fille : .....  
Date de naissance : ..... Situation familiale : ..... Enfants : .....  
ADRESSE : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....  
**Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.**

Discipline : .....  
Corps : ..... Echelon : .....  Classe normale  Hors classe  
ETABLISSEMENT : .....  
Commune : .....  
 TZR Zone de remplacement : .....  
Etablissement de rattachement : .....  
Affectation à l'année : .....

Stagiaire  Retraité(e)  Autre situation .....  
Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire  CCP  
Signature :

Le  
Courrier  
du  
S.I.A.E.S.



**La réforme à coups de schlague ?**  
**Attentats de Paris et de Saint-Denis.**  
**La France en deuil.**  
**Conservation des notes au baccalauréat.**  
**Pétition histoire-géographie en terminale S.**  
**PLP : Contrôle en Cours de Formation et nouvelle indemnité.**  
**Réforme du collège.**  
**EPS et Diplôme National du Brevet.**  
**Votre carrière.**

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.  
133 Rue Jaubert  
13005 MARSEILLE



Déposé  
le 9 décembre 2015

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

**Possibilité de paiement fractionné :** Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.  
**Tarif couple :** Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps :** 3/4 de la cotisation

**Impôts :** Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation (attestation dès réception).

**La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.**

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...*

Cotisations 2015 / 2016	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon	
Chaires supérieures	112 €		
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
STAGIAIRES : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

## Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ <a href="mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr">jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr</a>
1 <sup>er</sup> Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ <a href="mailto:fabienne.canonge@siaes.com">fabienne.canonge@siaes.com</a>
2 <sup>ème</sup> Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ <a href="mailto:jluc.barral@gmail.com">jluc.barral@gmail.com</a>
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ <a href="mailto:voirin.virginie@orange.fr">voirin.virginie@orange.fr</a>
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ <a href="mailto:abernard@lunabong.com">abernard@lunabong.com</a>
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ <a href="mailto:ccrys@laposte.net">ccrys@laposte.net</a>

- Commissaires Paritaires Académiques **AGRÉGÉS** : Denis ROYNARD - Jean Pierre BAZZICONI - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID  
Denis ROYNARD (PRAG) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)  
Nathalie BEN SAHIN REMIDI ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ [nathalie.remidi@wanadoo.fr](mailto:nathalie.remidi@wanadoo.fr)
- Commissaires Paritaires Académiques **CERTIFIÉS** : (coordonnées ci-dessus ou ci-dessous)  
Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI
- Commissaires Paritaires Académiques **EPS** : Jean Luc BARRAL (coordonnées ci-dessus) - Marie-Christine GUERRIER
- Responsable **PLP** : Eric PAOLILLO (conseiller technique) ✉ [eric.paolillo@siaes.com](mailto:eric.paolillo@siaes.com)
- Elus au Conseil Académique de l'Éducation Nationale : Jean-Baptiste VERNEUIL - Christophe CORNEILLE (Coresponsable EPS, coordonnées ci-dessus)
- Elu(e)s au Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue : Eric PAOLILLO - Fabienne CANONGE

Conseillers techniques	Jessyca BULETE Marie Françoise LABIT Thomas LLERAS Virginie VOIRIN VERNEUIL	Coresponsable Certifiés, Coresponsable Collèges ✉ <a href="mailto:jessyca.bulete@free.fr">jessyca.bulete@free.fr</a> Coresponsable Agrégés, Coresponsable Lycées Coresponsable Certifiés, Coresponsable Lycées Coresponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
Correspondante 04 - 05	Nathalie BEN SAHIN REMIDI	

Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : **Fabienne CANONGE** (coordonnées ci-dessus)

Responsable **stagiaires** + Problèmes juridiques : **Jean-Baptiste VERNEUIL** Secrétaire honoraire : **Jacques MILLE** ✉ [jacques.mille2@wanadoo.fr](mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr)